

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 73 du 15 septembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

ARRÊTÉ

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.

Du 01 septembre 2023

ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.

Du 01 septembre 2023

NOR A R M D 2 3 0 1 9 8 6 A

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Arrêté du 20 décembre 2021 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.](#)

- Arrêté du 14 novembre 2022 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [420-0.3](#).

Référence de publication :

Le directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication,

Vu le décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 32) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 modifié pris pour l'application du décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 36) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 modifié organisant l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 41),

Arrête :

Art. 1^{er}. Pour les militaires servant au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication, la liste prévue à l'article 1 de l'arrêté du 17 juin 2023 susvisé est fixée en annexe.

L'annexe I désigne les postes effectivement occupés par des militaires éligibles, qui ouvrent droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire au 1^{er} juillet 2023.

L'annexe II liste les postes vacants ou occupés par un agent non-éligible au 1^{er} juillet 2023 susceptibles d'ouvrir droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire dans l'éventualité où un poste désigné à l'annexe I vient à devenir vacant ou à être occupé par un agent non-éligible avant la fin de la période d'activité de référence.

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023.

Art. 3. L'arrêté du 20 décembre 2021 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2022.

L'arrêté du 14 novembre 2022 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur en chef des mines,
directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication,*

Vincent TEJEDOR.

ANNEXES

ANNEXE I.
POSTES OUVRANT DROIT A LA PCRM AU 1ER JUILLET 2023

POSTES DE RESPONSABILITÉ MILITAIRE

I. Postes de responsabilité militaire de 1^{er} niveau

Identifiant du poste CREDO	Libellé ETR	Code CREDO de la formation d'emploi
0AHF000091	Conseiller SIC	0AHF
0AHF000046	Conseiller cyber sécurité	0AHF

II. Postes de responsabilité militaire de 2^e niveau

Identifiant du poste CREDO	Libellé ETR	Code CREDO de la formation d'emploi
0AHF000055	Conseiller fréquences	0AHF

III. Postes de responsabilité militaire de 3^e niveau

Identifiant du poste CREDO	Libellé ETR	Code CREDO de la formation d'emploi
0AHF000019	Conseiller SIC	0AHF
0AHF000023	Expert haut niveau SIC	0AHF
0AHF000076	Dirigeant SIC	0AHF
0AHF000042	Expert haut niveau SIC marine	0AHF

0AHF000022	Expert haut niveau SIC marine	0AHF
------------	-------------------------------	------

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^e niveau

Identifiant du poste CREDO	Libellé ETR	Code CREDO de la formation d'emploi
0AHF000056	Expert haut niveau fréquences	0AHF
0AHF000107	Expert haut niveau SIC	0AHF
0AHF000119	Expert haut niveau sécurité des SIC	0AHF
0AHF000027	Expert haut niveau SIC	0AHF
0AHF000123	Expert haut niveau SIC	0AHF
0AHF000021	Expert haut niveau SIC	0AHF
0AHF000100	Expert haut niveau SIC	0AHF
0AHF000083	Expert haut niveau fréquences	0AHF
0AHF000008	Assistant d'administration confirmé	0AHF
0AHF000057	Chargé d'études	0AHF

Néant

ANNEXE II.
POSTES SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT A LA PCRM DURANT LA PERIODE D'ACTIVITE DE REFERENCE

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE

Néant

POSTES DE COMMANDEMENT

Néant